



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3962

Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription d'un prêt d'un montant de 6 878 760,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 108 logements PLS situés 145-155, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3962 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM VILOGIA POUR LA SOUSCRIPTION D'UN PRET D'UN MONTANT DE 6 878 760,00 EUROS RELATIF A UNE OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 108 LOGEMENTS PLS SITUES 145-155, AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE A LYON 9E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 16 mars 2018, le Directeur de Territoire de la SAHLM Vilogia, sise 27, rue Maurice Flandin à Lyon 3^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 6 878 760,00 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France.

Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition-amélioration de 108 logements PLS situés 145-155, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e.

La SAHLM Vilogia a autorisé le Directeur Général à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 15 juin 2017.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Vilogia s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 40 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 5 728,83 m².

La SAHLM Vilogia bénéficie à ce jour de 3 103 545,28 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 15 juin 2017 de la SAHLM Vilogia ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Vilogia pour le remboursement à hauteur de 15 % d'un emprunt d'un montant total de 6 878 760,00 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France. Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition-amélioration de 108 logements PLS situés 145-155, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e.

2. Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse d'Epargne Hauts de France sont les suivantes :

Type de prêt :	PLS EVOLUTYS
Montant :	6 878 760 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt
	+1,11%
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Progressif
Remboursement anticipé :	Indemnité forfaitaire

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Hauts de France, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SAHLM Vilogia auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Vilogia. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Vilogia.

7. La SAHLM Vilogia s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM